



Recourt pour une caution personnel

Par **Hadjaj souria**, le **10/10/2017** à **11:55**

Bonjour nous sommes en liquidation judiciaire et nous venons de recevoir un courrier on il nous demande de régler plus de 20000euros en 15jrs pour une caution perso pour un découvert sur notre compte professionnel ya t'il s'il vous plaît un recourt. Nous n'avons plus de salaire car on ne cotisait pas. Mon mari était président et moi directrice générale. Mon mari avait écrit certain texte du document a ma place

Cordialement

Par **youris**, le **10/10/2017** à **13:16**

bonjour,
le principe est que la caution doit payer lorsque la personne cautionnée ne paie pas.
il vous faut trouver un avocat spécialisé afin de vérifier si l'acte de caution remplit bien les conditions de formes exigées.

voir ce lien:

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-anthony-bem/moyens-defense-caution-poursuivie-paiement-1210.htm>

salutations